

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT
DE SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-COULOMB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 083

**Délibération n° 083-2026 – Sollicitation du fonds de concours de Saint-Malo
Agglomération pour la réhabilitation des terrains de tennis**

L'an deux mil vingt-six, le lundi 14 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FREDOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de Conseillers présents : 15

Quorum : 12

Date de convocation : 07/09/2026

Membres présents : M. Jean-Michel FREDOU - Mme Sophie COEURU - M. Loïc SEVEGRAND - M. Jean-Yves LE BRIÉRO - M. Gérard BARREAU - Mme Servane CADIOU - M. Jean-Luc CAILLÉ - Mme Frédérique CALÈS - Mme Jocelyne LEGENDRE - M. Laurent BUREL - M. Sébastien MÉRY - Mme Blandine BERKELMANS – M. Didier RIAULT - Mme Annie GILLAIZEAU - M. Armand JAMIER.

Absent excusé : M. Patrice VIVIEN (pouvoir à M. Jean-Yves LE BRIÉRO) - Mme Véronique WYART (pouvoir à M. Loïc SEVEGRAND) - Mme Catherine TANIC (pouvoir à Mme Sophie COEURU) - Mme Gwénaëlle KROL (pouvoir à Servane CADIOU) - Mme Pauline TARDY (pouvoir à Mme Blandine BERKELMANS) – M. Victor LAVOLÉ (pouvoir à Mme Jocelyne LEGENDRE) – M. Renaud de BOISSIEU (pouvoir à Mme Annie GILLAIZEAU) - M. Eric SCHMITT (pouvoir à Armand JAMIER)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LE BRIÉRO



Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation des deux terrains de tennis extérieurs situés au complexe sportif.

Compte tenu de l'état actuel de ces deux terrains, il devient urgent d'intervenir afin de permettre leur maintien en bon état et de garantir des conditions d'utilisation satisfaisantes pour les usagers.

Les travaux envisagés comprennent notamment le remplacement des grillages et des poteaux entourant les terrains ainsi qu'une réfection du sol par grattage.

Le devis estimatif pour la réalisation de ces travaux s'élève à **7 000 € HT**.

Ce projet est susceptible de bénéficier du fonds de concours de Saint-Malo Agglomération à hauteur de 50 %. Toutefois, compte tenu du montant du solde de l'enveloppe exceptionnelle de fonds de concours restant à solliciter avant la fin de l'année, la commune sollicitera une participation de **2 639,50 €** auprès de Saint-Malo Agglomération.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses		Recette	
Grillage, poteaux et réfection sol par grattage	7 000.00 €	FONDS DE CONCOURS (Enveloppe exceptionnelle)	2 639.50€
		Commune	4 360.50€
TOTAL	7 000.00 €	TOTAL	7 000.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la réalisation du projet de réhabilitation des deux terrains de tennis extérieurs du complexe sportif, estimé à **7 000 € HT** ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** auprès de Saint-Malo Agglomération l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **2 639,50 €**, correspondant au solde de l'enveloppe exceptionnelle restant à solliciter avant la fin de l'année ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents afférents à cette demande de fonds de concours.
-

Pour extrait conforme, le 15 septembre 2026

Le Maire,



Jean-Michel FREDOU

Transmis au représentant
de l'Etat le 15 septembre 2026
Publié le 15 septembre 2026